

DEPARTEMENT

Savoie

DE LA COMMUNE de LA CHAVANNE
73800

Séance du 29 mai 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
21 mai 2024

Date d'affichage
21 mai 2024

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt quatre

et le vingt-neuf mai

à dix-neuf heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : **DURET Michel, Maire****Présents** : PETIT Gilles, DUVAL Olivier, MOUCHOT Jean, FEIGE Sylvie, BONI Emilie, BATTIN Marie-Christine, FLAVIN Bastien, SCOLARI Sarah, LAPERRIERE Nicolas, MICHEL Jean-Pierre.**Excusés** : BENOIT Véronique,**Absent** : /

a été nommé secrétaire : FEIGE Sylvie

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 073-217300821-20240529-DEL2024_23-DE

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

Subventions aux Associations

Intervenant : Michel DURET, Maire rappelle les associations communales et extra communales qui interviennent sur notre commune :

LE CHAVATHON, L'AICA SAINTE-HELENE-DU-LAC – LA CHAVANNE, LE YOGA DE BOURGNEUF, LE DON DU SANG DU CANTON DE MONTMELIAN, LE SOUVENIR FRANÇAIS COMITE DE MONTMELIAN, PILATES ET VOUS.

Une demande de documents à fournir pour solliciter une subvention a été envoyé à chaque association. La présidente de l'association « YOGA DE BOURGNEUF » a répondu : « Nous ne demandons pas de subvention, vous êtes déjà généreux en nous offrant la gratuité de la salle pour nos séances de yoga. Avec nos remerciements. »

Concernant les autres associations, il est proposé de conserver les mêmes montants que l'année dernière soit :

- Pour l'association communale LE CHAVATHON : 200 €
- Pour les Associations extra communales AICA SAINTE-HELENE-DU-LAC – LA CHAVANNE / LE DON DU SANG DU CANTON DE MONTMELIAN / LE SOUVENIR FRANÇAIS COMITE DE MONTMELIAN : 130 €

La subvention manifeste un soutien à l'association, nous rappelons que la commune met à disposition gracieusement des salles.

M. le Maire informe de la demande reçue d'une association qui concernent beaucoup de personnes en dépendance. Depuis des années, un groupement de personnes bénévoles proposent une forme d'Humanitude (activités de vie en plus). Cette association s'appelle « L'EN-VIE (Loisir, Envie et en Vie jusqu'au bout) et a été créée récemment, le 15 janvier 2024. C'est une association de bénévoles au sein de l'EHPAD Foyer Notre Dame, Groupe ITINOVA, Les Marches, PORTE DE SAVOIE. Bien que domiciliée à Porte-de-Savoie, l'association concerne un large territoire, en effet les résidents de cet EHPAD sont issus majoritairement du canton et des environs. Les membres sont prêts à venir rencontrer les élus pour présenter leur association. Leurs interventions dans l'établissement se font auprès des résidents, en tenant compte des possibilités et envies de chacun, en collaboration avec l'équipe d'animation.

Les objectifs principaux sont de dynamiser le lien social au sein de l'EHPAD (notamment par l'ouverture quotidienne d'un coin bistro et d'une petite épicerie) et de récolter des fonds pour permettre d'ouvrir plus grand le champ des activités proposées aux résidents. Pour ce faire, ils ont besoin de financements pour atteindre leurs objectifs. Ils proposent de rencontrer les élus pour présenter leur association et ses objectifs.

M. le Maire pose les questions suivantes aux membres du Conseil Municipal :

- Voulez-vous les rencontrer ? la réponse est oui à l'unanimité
- Voulez-vous donner une subvention cette année ? la réponse est oui à l'unanimité pour un montant de 130 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (vote : pour = 11, abstention = 0, contre = 0) :

➤ Vote les montants à attribuer aux associations :

- LE CHAVATHON : 200 €
- AICA SANTE-HELENE-DU-LAC – LA CHAVANNE : 130 €
- LE DON DU SANG DU CANTON DE MONTMELIAN : 130 €
- LE SOUVENIR FRANÇAIS COMITE DE MONTMELIAN : 130 €
- L'EN-VIE : 130 €

Ainsi délibéré,
Pour copie conforme.

Le Maire,
DURET Michel



La secrétaire de séance,
FEIGE Sylvie

